



## Conditions générales de réservation

### La Caution :

**A votre arrivée 2 chèques de caution vous seront demandés l'un de 230 € en garantie du matériel, l'autre de 70 € en garantie du ménage (chèques restitués au départ). En cas de départ en dehors des heures de bureau les chèques seront restitués par courrier. En JUILLET et AOUT Chèques restitués uniquement par courrier.**

### 1 - Réservations

Pour les emplacements : arrivée Samedi après 14h - départ Samedi avant 12h ; pour les locations : arrivée Samedi après 16h - départ Samedi avant 10h

**2 - L'inscription effective** n'est prise en considération qu'à la réception du bulletin de demande, confirmant l'acceptation des modalités de réservation et du règlement intérieur, au plus tard 5 semaines avant la date d'arrivée (une seule réservation par bulletin)

**3 - Proposition** : si votre demande ne correspond pas aux disponibilités d'autres possibilités de périodes, ou références pourront être offertes.

**4 - L'accord** ou contrat de réservation qui vous est adressé, précise : le prix en vigueur à la date du séjour, les dates définitives de séjour, la nature de l'installation, la référence de l'emplacement ou de la location, le montant des acomptes et droits de réservation, les modalités particulières éventuelles. **Il faut respecter le nombre de personnes spécifié sur la réservation, aucune personne supplémentaire ne sera acceptée.**

**5 - Votre réservation** est "strictement nominative" et ne peut être transmise. Elle ne devient définitive que lorsque votre versement parvient dans le délai indiqué.

**6 - Les droits de réservation** ne sont pas remboursables 15 €

**7 - L'acompte** demandé au contrat de réservation correspond à la redevance d'une semaine de séjour (par période de 4 semaines ou fraction de période)

**8 - L'accusé de réception** du versement confirme : dates, nature de la réservation, réf de l'emplacement.

### 9 - Toutes les annulations se font par écrit

SANS ASSURANCE ANNULATION : avant 45 jours qui précèdent le séjour : acomptes retournées, moins les frais de dossier. Entre 45 jours et la date d'arrivée prévue : acompte perdue et le solde de la location est dû.

AVEC ASSURANCE ANNULATION : voir contrat ci-joint

**10 - Délai d'arrivée** : fixé au lendemain avant 16 heures de la date indiqué sur l'accord (sauf information télégraphique ou éventuellement téléphonique, en cas de difficulté de dernière heure).

**11 - Paiement du séjour réservé** il se paie intégralement dès l'arrivée, suivant les modalités affichées au bureau

**12 - Toutes les journées sont dues** et il ne sera consenti aucune remise pour une arrivée tardive ou un départ anticipé.

**13 - Admission dans un camp accueil touristique** ne peuvent être admis comme touristes (suivant définition de l'O.M.T.) les S.D.F., forains, travailleurs en déplacement et toute personne dont la caravane ou véhicule constitue le domicile (même temporaire, aucune domiciliation n'étant acceptée).